



DIPLÔME D'ÉTAT d'Ambulancier









LES OBJECTIFS:

Acquérir des compétences professionnelles pour l'obtention du diplôme d'ambulancier

LES DÉBOUCHÉS:

Le Diplôme d'État forme à la prise en charge des personnes malades, accidentées, âgées ou handicapées lors de leur transfert en établissement hospitalier, maison de retraite, lieu de soin. L'ambulancier est responsable de leur sécurité et de leur confort lors du trajet. À l'arrivée, il transmet au personnel soignant les informations dont il dispose concernant l'état des patients. En cas d'urgence, il peut assurer les premiers soins.

EXEMPLE(S) DE MÉTIER(S):

ambulancier(ère)

LES +++ DE LA FORMATION

Au cours de la formation :

Accompagnement personnalisé sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Notions de mécanique générale

Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat

> Centre de Formation de Saint-Pierre

0262 70 08 60

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat est inscrite auprès de la Préfecture sous le n° d'existence 98 97 022 98 97

Institut de Formation des Ambulanciers





DIPLÔME D'ÉTAT (DE)

DIPLOME D'ETAT D'AMBULANCIER - NIVEAU 3

PUBLIC ET PRÉ-REQUIS

Contrat d'apprentissage : Jeunes âgés de 16 à 29 ans

CONDITIONS D'ACCÈS

Avoir un maître d'Apprentissage

Le cursus en apprentissage est accessible sans condition de diplôme.

- Pré-inscription en ligne (Saisie et impression du dossier) : https://chu-reunion.pgfss.fr/
- Envoi du dossier d'inscription complet avec les pièces par voie postale (adresse inscrite sur le dossier)

Admission sur dossier par ordre d'arrivée des dossiers dans la limite de places autorisées (12 places) par l'Institut de Formation des Ambulanciers.

DÉLAI D'ACCÈS

Inscription: du 09 janvier 2023 au 20 mars 2023 inclus (cachet de la poste faisant foi)

Entrée en formation : Juillet 2023

PIÈCES À FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

- Disposer d'un permis de conduire conforme à la réglemen-tation en vigueur et en état de validité (ne pas être soumis au permis probatoire = permis obtenu depuis au moins 3 ans ou 2 ans si conduite accompagnée)
- · Fournir l'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance après examen médical effectué dans les conditions définies à l'article R.221-10 du code de la route
- · Fournir un certificat médical de non contre indications à l'exercice de la profession d'ambulanciers délivré par un médecin agréé (absence de problèmes locomoteurs psychique, d'un handicap incompatible avec la profession : handicap visuel, auditif, amputation d'un membre...)

TARIFS

Coût contrat pris en charge par l'OPCO de l'entreprise du maître d'apprentissage. Si besoin : sur devis

responsable de la sécurité du malade

assurer les premiers soins urgents

CONTENU PÉDAGOGIQUE

ENSEIGNEMENT MODULAIRE

Bloc 1 : Prise en soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions

Bloc 2 : Réalisation d'un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence

Bloc 3 : Transport du patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière

Bloc 4 : entretien des matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention

Bloc 5 : travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de l'ambulancier, à la qualité / gestion des risques

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

L'alternance: 1 semaine en centre et 2 semaines en entreprise

2 ans adaptée au parcours du candidat

EXAMEN ET CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DU DIPLÔME

Les examens se font tout au long de la formation sous forme sommative

Les critères de réussite au diplôme d'État d'Ambulancier sont les suivants

- · avoir assisté à la totalité de la formation
- avoir validé les épreuves d'évaluation des modules
- · avoir validé l'ensemble des stages
- · l'obtention du diplôme se fait avec une moyenne générale d'au moins 10

VALIDATION PAR BLOC DE COMPÉTENCES

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- conduite d'une ambulance
- des salles banalisées
- · salles Informatique avec accès Internet
- ateliers équipés

Les méthodes pédagogiques mises en oeuvre permettent à partir des acquis mesurés de proposer des modalités individualisées ou collectives tout au long du parcours

VOS CONTACTS AU SERVICE APPRENTISSAGE

formation@cma-reunion.fr

Saint-Denis	:	0262 21 04 35
Saint-Pierre	:	0262 96 12 40
Saint-Paul	:	0262 45 52 52
Saint-André	:	0262 46 62 00



Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour toute demande spécifique notre référent handicap est à votre disposition.

DIRECTION RÉGIONALE DE LA FORMATION - BP 10034 - 97491 Ste-Clotilde Cedex - Tél. 0262 21 04 35
Nom : Prénom :
Adresse:
Code postal :Ville :
Tél.: 0262 GSM: 069Fax: 026
Email:

COUPON-RÉPONSE à retourner à la CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT de ST-DENIS

Je suis	intére	ssé(e)) par	la i	forma	tion
---------	--------	--------	-------	------	-------	------

☐ DIPLOME D'ETAT (DE) **D'AMBULANCIER - NIVEAU 3**

☐ Je souhaite être contacté(e)

Créneaux horaires :.... (facultatif)







